

Contexte socio-économique

En 2012, la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL) compte 5 549 000 habitants, soit la sixième région la plus peuplée de France métropolitaine. Comptant plus d'un million d'habitants chacun, le Bas-Rhin et la Moselle sont les départements les plus peuplés. Ils abritent également les deux plus grands pôles urbains (*méthode*) de la région, Strasbourg et Metz. À l'inverse, la population des Vosges, de l'Aube ou des Ardennes n'excède pas 400 000 personnes. La Haute-Marne et la Meuse sont les départements les moins peuplés de la région, avec moins de 200 000 habitants chacun.

Des dynamiques démographiques contrastées

Au cours des cinq dernières années, la population de la région ACAL a augmenté de 42 000 personnes, soit 0,2 % habitant de plus en moyenne par an. Ce rythme de croissance est inférieur à la moyenne métropolitaine (+0,5 %) et est le plus faible des régions de France métropolitaine. La région souffre notamment d'un déficit migratoire persistant qui limite sa croissance démographique.

Durant la période 2007-2012, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et l'Aube connaissent la plus

forte croissance démographique de la région (plus de 0,3 % en moyenne par an). À l'inverse, la population de la Haute-Marne, des Vosges, des Ardennes et de la Meuse décroît. La Haute-Marne présente le plus fort recul démographique des départements métropolitains (-0,6 % en moyenne par an).

Une population dense et urbaine à l'est et plus rurale à l'ouest

Avec 97 habitants par km², la région ACAL est moins densément peuplée que l'ensemble du territoire métropolitain (117 habitants au km²). Cette densité moyenne cache toutefois des réalités très différentes selon les départements (*figure 1*).

À l'est, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin sont très densément peuplés (plus de 200 habitants par km²). Au centre de la région, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle, sont aussi plus denses que la moyenne régionale. Ces départements, très urbanisés, abritent de nombreux grands pôles urbains. Il en est de même pour la Marne, bien qu'une partie de son territoire soit couverte par des surfaces agricoles, dont celles consacrées au vignoble de Champagne.

Les autres départements sont bien plus

ruraux. Les Ardennes, l'Aube et les Vosges sont caractérisés par la présence ponctuelle de grands pôles urbains densément peuplés mais peu étendus : Troyes, Épinal et Charleville-Mézières. Les départements de la Meuse et de la Haute-Marne sont particulièrement peu denses (moins de 32 habitants par km²). Ils ne disposent d'aucune aire urbaine de très grande taille et ne bénéficient pas des effets de la périurbanisation d'aires urbaines limitrophes. Au sein de ces départements ruraux, une large partie de l'espace est allouée aux terres agricoles.

Des niveaux de vie plus faibles dans les départements en difficulté en matière d'emploi

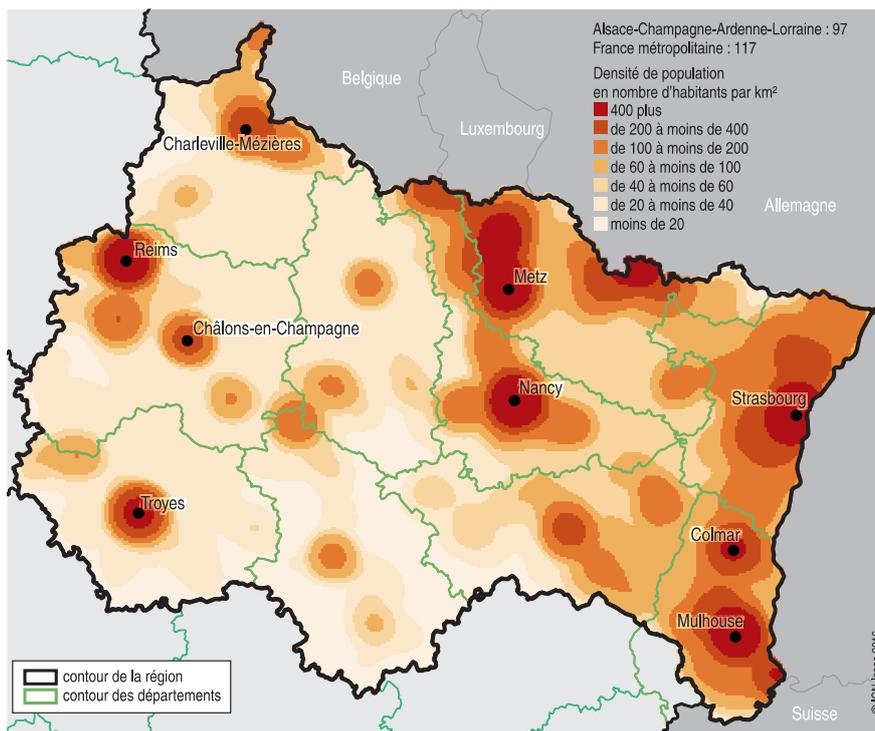
En 2012, le revenu médian par unité de consommation (UC) (*définitions*) est de 19 760 euros en ACAL, un niveau proche de celui de France métropolitaine (19 790 euros). Il cache cependant de fortes disparités entre les départements : près de 4 000 euros séparent le niveau de vie médian des Ardennais de celui des Haut-Rhinois.

Dans la région, les départements ruraux, où la situation de l'emploi est plus difficile, sont ceux où la population dispose des revenus les plus modestes. Ainsi, les Ardennes, deuxième département de la région ACAL pour son taux de chômage (*définitions*) derrière les Vosges, est celui où le niveau de vie médian est le plus bas (17 620 euros). De même, dans les Vosges, dans l'Aube, dans la Meuse et en Haute-Marne, il n'excède jamais 18 700 euros par UC. Dans ces départements, plus d'une personne sur dix est en retraite ou en préretraite. À l'inverse, dans les départements urbains, la moitié des personnes dispose d'un revenu par UC supérieur à 19 400 euros. Les revenus médians par UC du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont parmi les plus élevés des départements métropolitains (supérieurs à 21 000 euros).

Dans les espaces ruraux, les niveaux de vie sont plus faibles et les écarts de revenus (*définitions*) peu importants. À l'inverse, les niveaux de vie sont élevés et les écarts de revenus importants dans les territoires où les grandes aires urbaines sont étendues. Dans la région, le revenu médian par UC s'élève à 17 200 euros dans les villes-centres des grandes aires urbaines, contre plus de 20 000 euros dans les banlieues et dans les zones périurbaines (*méthode*). De même, dans les aires urbaines de petite et moyenne taille, celui des pôles (17 700 euros) est bien inférieur à

1 Une population dense et urbaine à l'est et plus rurale à l'ouest

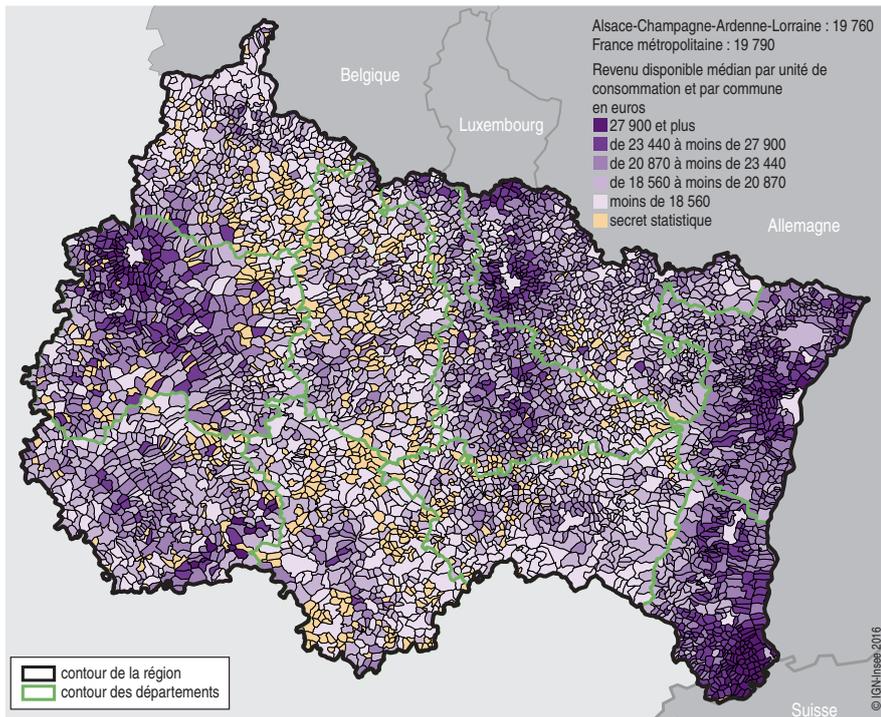
Densité de population en 2012 (rayon de lissage de 20 km)



Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation principale

2 Les activités du champagne et le travail transfrontalier élèvent les niveaux de vie

Niveau de vie médian par commune



Source : Insee, Filosofi 2012

celui des couronnes périurbaines (19 500 euros). Les villes-centres et les pôles concentrent les populations les plus vulnérables financièrement, comme les étudiants, les personnes en recherche d'emploi ou encore les familles monoparentales. Les espaces périurbains attirent souvent les couples bi-actifs travaillant dans le pôle.

Par ailleurs, certains territoires bénéficient d'activités qui, localement, peuvent avoir un impact positif sur le niveau de vie, mais augmentent les disparités en matière de revenu. Dans l'est de la région, la proximité des pays frontaliers peut également avoir un impact local. Le Haut-Rhin et la Moselle, notamment, profitent des emplois transfrontaliers. Le niveau de vie médian est particulièrement élevé dans les communes proches des frontières suisses et luxembourgeoises. En particulier, le Haut-Rhin est le département de la région où l'écart de niveau de vie entre les 10 % des ménages les plus riches et les 10 % les plus pauvres est le plus élevé (3,7). Autour de Reims et Épernay dans la Marne et dans le sud-ouest de l'Aube, les niveaux de vie sont également plus élevés que dans le reste du territoire (figure 2). Ces espaces correspondent aux territoires couverts par les cultures de vignes de champagne AOC. Les hauts revenus perçus par l'activité du champagne augmentent les inégalités de revenus dans ces départements. En particulier, dans la Marne, les ménages les plus riches

perçoivent un revenu 3,5 fois supérieur à celui des plus pauvres.

Une population vieillissante dans les départements ruraux

La proportion de personnes en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) est plus importante en ACAL (65,1 %) qu'en France métropolitaine (64,1 %). La région compte moins d'enfants et de jeunes adolescents (17,8 % de moins de 15 ans, contre 18,4 % en France métropolitaine), mais aussi moins de résidents en âge d'être à la retraite (17,1 %, contre 17,5 %). Par ailleurs, la proportion d'habitants de 80 ans ou plus, davantage soumis au risque de la dépendance, est également moins élevée dans la région (5,3 % contre 5,7 %).

La population est plus jeune dans les départements urbains disposant de pôles universitaires importants : c'est le cas de la Marne avec Reims, de la Meurthe-et-Moselle avec Nancy et du Bas-Rhin avec Strasbourg. À l'inverse, le vieillissement est beaucoup plus prononcé dans les départements plus ruraux de la région. La Haute-Marne et les Vosges comptent à la fois moins de jeunes et plus de personnes de 65 ans ou plus. Les personnes en âge d'être à la retraite sont aussi proportionnellement plus nombreuses dans la Meuse et l'Aube. Dans ces quatre départements, plus de 6 % de la population est âgée de 80 ans ou plus.

Les personnes âgées de 80 ans ou plus, comme l'ensemble de la population régionale, vivent majoritairement dans les pôles urbains. Elles sont proportionnellement plus nombreuses à résider dans un pôle de moyenne ou de petite taille (10,1 % d'entre elles) que l'ensemble des habitants de la région (7,6 %). Les personnes âgées habitent aussi plus fréquemment dans les communes éloignées des pôles (*méthode*) (12,9 %, contre 11,4 % pour l'ensemble de la population régionale). En revanche, elles vivent moins souvent dans les couronnes périurbaines (17,5 %, contre 21,3 %).

Plus d'ouvriers et d'agriculteurs à l'ouest du territoire

En 2012, avec 17,8 % des actifs occupés travaillant dans l'industrie, la région ACAL est la deuxième plus industrielle de France métropolitaine, après la Bourgogne-Franche-Comté. La proportion d'ouvriers y est ainsi supérieure (26,4 %) à la moyenne métropolitaine (21,3 %). La région compte également un peu plus d'employés (28,8 %) qu'au niveau national (28,0 %). À l'inverse, les cadres et les professions intermédiaires sont sous-représentés (respectivement 13,1 % et 24,8 % contre 17,1 % et 25,5 % en France métropolitaine).

Les ouvriers sont surreprésentés dans tous les départements de la région, notamment dans les plus ruraux, qu'en France métropolitaine. Dans les Ardennes, en Haute-Marne, dans les Vosges et dans la Meuse, trois personnes en emploi sur dix sont ouvriers. Les Ardennes et la Haute-Marne sont spécialisées dans l'industrie métallurgique : la proportion de personnes en emploi dans ce secteur y est près de trois fois supérieure à celle de la région.

À l'inverse, les départements urbains ont une plus forte proportion de cadres qu'au niveau régional. L'activité de ces territoires est davantage orientée vers les services aux entreprises : les télécommunications, les activités informatiques, la recherche et le développement scientifique y sont plus présents qu'en moyenne régionale.

À l'ouest de la région, la Marne, la Meuse, l'Aube et la Haute-Marne, comptent deux fois plus d'agriculteurs qu'au niveau régional. Dans la Marne, 4,1 % des travailleurs sont agriculteurs exploitants (contre 1,7 % en ACAL) ; parmi eux, 70,0 % exercent leur activité dans le secteur du champagne. Dans l'Aube, la viticulture représente près de la moitié des emplois agricoles. La culture céréalière ou l'élevage sont prédominants dans la Meuse et en Haute-Marne. ■

Chiffres clés de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Population	
Population en 2012	5 548 955
Densité de la population en 2012 (nombre d'habitants au km ²)	96,6
Taux de variation annuel moyen entre 2007 et 2012 (en %)	0,2
Nombre de ménages en 2012	2 402 076

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012, exploitations principales

Emploi - Chômage	
Emploi total au lieu de résidence en 2012	2 289 072
<i>dont agriculture (en %)</i>	2,9
<i>dont industrie (en %)</i>	17,8
<i>dont tertiaire (en %)</i>	72,4
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2012 (en %)	72,3
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2012 (en %)	13,2

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012, exploitations principales

Revenus	
Nombre de ménages fiscaux en 2012	2 290 881
Revenu disponible médian par unité de consommation en 2012 (en euros)	19 761
Taux de pauvreté en 2012 (en %)	13,8

Source : Insee, Filosofi 2012.

Logement	
Nombre total de logements en 2012	2 719 362
Part des résidences principales en 2012 (en %)	88,3
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2012 (en %)	58,7

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012, exploitations principales

Définitions

Taux de chômage : le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs dans la population active.

Revenu disponible médian par unité de consommation : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Calculé à partir de la source Filosofi, le revenu disponible par unité de consommation (UC), ou niveau de vie, est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'UC. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le revenu disponible médian est tel que la moitié des ménages a un revenu disponible par UC inférieur et que l'autre moitié a un revenu disponible supérieur à cette valeur médiane.

Distribution des revenus : la distribution des revenus rapporte le revenu disponible par UC au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches (neuvième décile ou D9) au revenu disponible par UC au-dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres (premier décile ou D1). Ce rapport met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution des niveaux de vie.

Méthode

Les **aires urbaines** sont composées d'un pôle et d'une couronne de communes (espace périurbain) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Un pôle est une unité urbaine d'au moins 1 500 emplois. On distingue les grandes aires, basées sur des pôles de plus de 10 000 emplois, les aires moyennes, basées sur des pôles de 5 000 à 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à 5 000 emplois.

Une **ville-centre** d'unité urbaine multicommunale (ou d'agglomération multicommunale) est définie comme suit. Si une commune abrite plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Les **communes isolées**, hors influence des pôles, sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multi polarisées.

Sources

Recensement de la population : le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc. Depuis 2004, le recensement repose sur une collecte d'informations annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Le recensement, organisé suivant cette méthode, succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Elles ont permis de produire les résultats du recensement, millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis, chaque année, des résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes, avec abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (Dares) : les statistiques du marché du travail (offres et demandes d'emploi) sont d'origine administrative. Elles sont liées à l'activité de Pôle emploi. Le producteur de la source est la Dares qui dépend du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. La Dares constitue chaque mois, un fichier des offres et des demandes d'emploi. Les fichiers sont disponibles trimestriellement, vers le 10 du deuxième mois suivant la fin du trimestre.

Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) : le dispositif Filosofi est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Les fichiers sociaux de la CCMSA portent sur l'ensemble de l'année ; ceux de la Cnaf et de la Cnav portent uniquement sur le mois de décembre, ce qui nécessite de reconstituer par extrapolation les montants annuels. Ces données permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris les prestations sociales) avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins : jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infra communaux.

Le dispositif Filosofi remplace les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL), qu'il englobe, et Revenus disponibles localisés (RDL), qui ne fournissait des données qu'au niveau départemental. Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...). Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant. Un ménage fiscal jeune est un ménage dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans.

Caisses d'allocations familiales (CAF) : les CAF gèrent deux types de prestations :

- les prestations légales, dont les barèmes et les conditions d'attribution sont fixés nationalement (exemples : allocations familiales, allocation logement, etc.) ;
- des aides d'action sociale (aides financières individuelles ou interventions de travailleurs sociaux), gérées par chacune des CAF et dont les conditions d'attribution sont spécifiques à chaque caisse (exemples : certaines aides au logement spécifique, dont les seuils de versement varient suivant les actions et les politiques locales).

Les données disponibles concernent uniquement les bénéficiaires de prestations légales. Les CAF versent aux personnes rattachées au régime général l'ensemble des prestations légales. Elles versent également un certain nombre de prestations pour des régimes spéciaux (SNCF, RATP). En France métropolitaine, les CAF ne versent pas de prestations aux populations relevant du régime agricole, ce sont les Caisses de mutualité sociale agricole (MSA) qui gèrent l'ensemble des prestations de leurs ressortissants. Dans les départements d'outre-mer (DOM) où la MSA n'est pas présente, ce sont les CAF qui versent les prestations à l'ensemble de la population y compris la population relevant du régime agricole.